



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Defence Communications Division. (QD)  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III, 8C2  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> LAND MOBILE RADIO FOR THE CBSA	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 47419-166123/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 1000326123	<b>Date</b> 2016-03-31
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$QD-029-25743	
<b>File No. - N° de dossier</b> 029qd.47419-166123	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-04-29</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Bright, James	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 029qd
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-6181 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-0636
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**La modification n° 1 fait référence à la demande de proposition (DP) pour Système de radio n° 47419-166123.**

***La présente modification vise à transmettre des réponses claires aux questions de l'industrie et, lorsque cela est applicable, à modifier la DP en réponse aux questions de l'industrie.***

**Question n° 1 :**

Source :

Clause 14.3 Zone de communication attendue (l'ASFC a besoin une radio communication dans les zones suivantes: détaillées dans 14.3.1 à 14.3.7)

Comme présenté dans l'énoncé de travail au paragraphe 5.1, le RVL doit inclure un rapport de simulation par ordinateur de la couverture (voir 5.1.3). Le soumissionnaire est responsable de fournir un rapport de simulation par ordinateur de la couverture. La clause 14.4 représente seulement les zones de radio communication voulue.

Q1. Les sites sont définis par l'ASFC. Alors, est-ce que l'ASFC ont fait les cartes de couverture de la couverture attendue? Si oui, est-ce ces cartes peuvent être fournies?

R1. L'ASFC n'a pas fait des cartes de couvertures actuelles.

Q2. Si l'ASFC n'a pas fait une étude, est-ce que les coordonnées Lat/Long ainsi que la hauteur de tour peuvent être fournies afin qu'une carte de couverture soit adéquatement développée ?

R2. Les cartes de couverture décrites dans l'énoncé de travail sont la couverture désirée qui doit être fournie par le soumissionnaire. Le soumissionnaire est responsable de fournir les cartes de couverture simulée basées sur la fréquence assignée dans la licence, PAR, modèle d'antenne, AGL de l'antenne et l'emplacement de l'antenne.

Fréquences d'opération (chaque site):

Tx#1/Rx#1 Fréquence de transmission 772.60625 MHz; Fréquence de réception 802.60625 MHz

Tx#2/Rx#2 Fréquence de transmission 772.48125 MHz; Fréquence de réception 802.48125 MHz

Type d'antennes (chaque site):

Antenne de transmission: Fabricant- Telewave, Inc. modèle TWDS – 7024

Antenna de réception: Fabricant - Telewave, Inc. modèle TWDS - 7109

- a) **Mount Newton, Parc Provincial John Dean, Central Saanich, CB.**  
Latitude 48 36 43 N Longitude 123 26 42 O  
Approximativement 12 m AGL (à confirmer durant la visite du site)  
  
PAR 26.915 W
- b) **Cottle Hill, Nanaimo, CB.**  
Latitude 43 13 18 N Longitude 124 00 10 O  
Approximativement 30 m AGL (à confirmer durant la visite du site)  
  
PAR 40.738 W
- c) **1175 rue Douglas, Victoria CB, V8W 2E1**  
Latitude 48 25 32.13 N Longitude 123 21 52.21 O  
Approximativement 43 m AGL (à confirmer durant la visite du site)  
  
PAR 26.915 W

## **Question n° 2 :**

### Source :

À la section 3.3 de l'annexe A – Énoncé de travail, le document spécifie: Le soumissionnaire doit programmer et activer tous les terminaux d'utilisateur (XTS 5000, XTL 5000, APX 6000 et APX6500) sur le Système." Cependant, je ne vois aucune exigence pour les stations de base.

- Q. Pouvons-nous proposer des fournisseurs de stations de base qui sont complètement compatibles avec les radios Motorola spécifiées dans la section 3.3, ou est-ce que seulement les stations de base Motorola sont considérées dans la proposition?
- R. *Comme indiqué, les stations de base Motorola sont XTL5000 et APX 6500, SVP ne fournissez pas des stations de base compatibles dans la proposition.*

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**